

# LE CHANTAGE À LA CLARINETTE.

Jules MOINAUX (1815-1895)

**1881**

Texte établi par Paul FIÈVRE, janvier 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,  
Janvier 2022. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique uniquement.  
Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des oeuvres sous  
droits.

# LE CHANTAGE À LA CLARINETTE.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des  
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue  
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

**1881. Tous droits réservés.**

## **PERSONNAGES.**

LE NARRATEUR.

LE PRÉSIDENT.

FÉVROLLES.

L'AGENT.

*Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 265-268*

# LE CHANTAGE À LA CLARINETTE.

## LE NARRATEUR.

Légalement, la prévention de mendicité relevée contre Févrolles ne pourrait pas aggraver ce délit de la simulation d'une infirmité ; mais, de fait, cet homme mendiait en feignant de jouer de la clarinette, ce qui est aussi une infirmité. Monsieur Prudhomme a même avancé que la culture de cet instrument rend aveugle. Cependant cette question n'ayant pas été traitée à fond par la science, il est sage de persévérer dans cette croyance vulgaire, que c'est quand on est déjà aveugle qu'on joue de la clarinette.

## MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous reconnaissez avoir mendié ?

## FÉVROLLES.

Je suis très humilié de ce que vous me dites là ; moi, mendier !

## MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

On vous à vu recevoir de l'argent de personnes assises devant des cafés du boulevard.

## FÉVROLLES.

Si tous les gens qui reçoivent de l'argent étaient des mendiants, à ce compte-là, tout le monde serait mendiant. Qu'est-ce que c'est qu'un mendiant ? C'est celui qui dit : « La charité, s'il vous plaît ! » Ou bien : « Ayez pitié d'un pauvre, malheureux ! ». Moi, je n'ai dit ni A ni B.

## MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Soit, mais on vous a arrêté ayant encore la main tendue.

## FÉVROLLES.

Si on arrêtrait tous les gens qui ont la main tendue, à ce compte-là, il y a ceux qui tendent la main pour voir s'il pleut, ou ceux qui font le geste de donner une poignée de main à un ami et connaissance.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

Vous feriez mieux de vous taire que de dire de pareilles choses.

*À un gardien de la paix, présent à la barre des témoins.*

Levez la main !

*L'agent lève la main.*

**LE PRÉVENU.**

Ainsi, voilà Monsieur l'agent qui a la main tendue.

*Rires.*

Vous me, direz qu'elle est levée, mais c'est une simple différence de position, eh bien, il ne mendie pas.

*L'agent prête serment et déclare, qu'il a suivi le prévenu, l'a vu s'arrêter à la porte du café et recevoir de l'argent.*

**LE PRÉVENU.**

Comme artiste musicien.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

Est-ce que vous avez une permission ?

**LE PRÉVENU.**

Non ; mais alors qu'on me juge comme musicien sans permission et pas comme mendiant.

**L'AGENT.**

Il n'est même pas musicien ; il avait bien une clarinette, mais voici ce qu'il faisait : il s'approchait d'un groupe de consommateurs et faisait celui qui va jouer de la clarinette ; alors tout le monde, voyant ça, criait : « Non, non, allez-vous en ! » et, comme il semblait persister, pour se débarrasser de lui, on lui donnait deux sous, et il s'en allait plus loin. Il a fait ce manège-là cinq ou six fois, et ça lui a réussi. Enfin, à une table, on ne lui dit rien, et on se met à le regarder ; mais comme quelqu'un le voyant rester, sa clarinette à la bouche lui dit : « Eh bien, jouez donc ! » il a fini par dire qu'il ne savait pas en jouer.

*Rires bruyants dans l'auditoire.*

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT, au prévenu.**

Ainsi, vous voyez ; vous forciez les gens à vous faire l'aumône en les effrayant de votre clarinette, dont vous ne savez même pas jouer.

**LE PRÉVENU.**

Je n'avais pas encore eu le temps d'apprendre, l'ayant achetée la veille 3 francs 50 à un marchand d'habits ; mais je suis musicien tout de même, seulement, mon instrument, c'est l'accordéon ; j'en avais un ; voilà que le cuir s'est crevé ; je le donne à raccommoder à un rétameur ; c't imbécile croit que c'est un soufflet à

musique, il y met un bout !... Je me suis tenu à quatre pour ne pas l'étrangler.

*Le tribunal a condamné ce singulier artiste à deux mois de prison.*

**FIN**

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,  
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881



## PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].